

# Projet Pédagogique

MAISON DES JEUNES

2025 - 2026



Mairie de Peyrolles-en-Provence

IFAC



### Table des matières

I.	CONTEXTE.....	Erreur ! Signet non défini.
1.	La commune .....	3
2.	L'organisateur .....	4
3.	Le PEDT.....	4
4.	L'association.....	5
a.	L'IFAC en quelques mots .....	5
b.	Le projet associatif.....	Erreur ! Signet non défini.
c.	Le projet éducatif.....	Erreur ! Signet non défini.
II.	PRESENTATION DE LA MAISON DES JEUNES (MDJ).....	7
1.	Le public .....	7
2.	Les moyens matériels et lieux à disposition .....	8
3.	La composition de l'équipe pédagogique.....	9
III.	MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA MDJ.....	10
1.	Tenue des présences.....	Erreur ! Signet non défini.
2.	Inscriptions à la Maison des Jeunes.....	12
a.	Inscriptions à l'accueil.....	Erreur ! Signet non défini.
b.	Inscriptions aux sorties .....	Erreur ! Signet non défini.
c.	Inscriptions aux séjours .....	Erreur ! Signet non défini.
3.	Les tarifs.....	14
4.	Fonctionnement.....	Erreur ! Signet non défini.
a.	Horaires.....	Erreur ! Signet non défini.
b.	Semaine type en période scolaire.....	Erreur ! Signet non défini.
c.	Journée type en période de vacances.....	Erreur ! Signet non défini.
5.	Cadre général de fonctionnement.....	Erreur ! Signet non défini.
6.	Les séjours .....	Erreur ! Signet non défini.
IV.	NOS INTENTIONS PEDAGOGIQUES .....	15
1.	Objectifs généraux du projet pédagogique.....	17
2.	Objectifs opérationnels.....	18
3.	L'évaluation.....	17
V.	FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE .....	Erreur ! Signet non défini.
1.	L'équipe pédagogique.....	Erreur ! Signet non défini.
2.	Les relations avec les familles.....	Erreur ! Signet non défini.
3.	L'accueil d'enfant à besoin(s) spécifique(s).....	18
4.	La sécurité.....	Erreur ! Signet non défini.
	Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).....	19

Ce projet pédagogique expose le fonctionnement de la Maison Des Jeunes à Peyrolles-en-Provence pour la période 2025-2026. Il est le fruit d'une réflexion conduite par l'ensemble de l'équipe pédagogique et traduit son engagement pour sa mise en œuvre.

Les objectifs pédagogiques y sont décrits en se basant sur les projets éducatifs de l'organisateur, la mairie de Peyrolles-en-Provence, et de l'association IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

## I. CONTEXTE

### 1. La commune

Situé à 18 km d'Aix-en-Provence, Peyrolles-en-Provence est un village des Bouches-du-Rhône comptant 5 134 habitants. Il fait partie des territoires du Pays d'Aix et de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La commune appartient également à la Convention Territoriale Globale (CTG) Durance, qui regroupe les communes de La Roque-d'Anthéron, Rognes, Meyrargues, Le Puy-Sainte-Réparate, Jouques et Saint-Paul-lez-Durance.

Ancienne cité médiévale, fière de son histoire, célébrée chaque année à travers la fête du Roi René, Peyrolles-en-Provence valorise aussi son patrimoine, notamment son château, classé monument historique, qui abrite aujourd'hui la mairie. Le village est également connu pour sa base nautique Olivier Frejeac, gérée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, ainsi que pour sa proximité avec le massif du Concors.

La commune s'étend sur 39,4 km<sup>2</sup>, longe le canal de la Durance et est traversée par une route départementale. Une grande partie de son territoire est recouverte de massifs forestiers, notamment la forêt du Loubatas.

### 2.L'organisateur

L'organisateur est la mairie de Peyrolles-en-Provence par le biais de son service Enfance Jeunesse.

Dans le but d'améliorer la qualité de service et pour répondre à la demande, la commune a décidé de faire appel à un opérateur associatif, spécialisé dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Dès septembre 2013, l'association IFAC a pris en charge la gestion des centres de loisirs pour renforcer l'équipe municipale déjà en place.

Depuis septembre 2016, l'IFAC a été missionnée par la mairie pour ouvrir un espace dédié aux jeunes : La Maison Des Jeunes (MDJ).

Le service Enfance Jeunesse de la mairie de Peyrolles-en-Provence pilote le collège, l'école élémentaire, l'école maternelle, la crèche, les accueils extrascolaires et périscolaires au sein des deux écoles ainsi que la Maison Des Jeunes.

L'organisateur reste décisionnaire des grands axes via le projet éducatif. Ces axes sont régulièrement retravaillés lors de comité de pilotage entre la coordinatrice enfance jeunesse de la commune, la responsable de site IFAC Peyrolles et le coordinateur de secteurs de l'IFAC.

### 3.Le PEDT

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part les projets d'écoles, et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser les activités périscolaires qui prolongent le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Les actions éducatives visées dans le pedt :

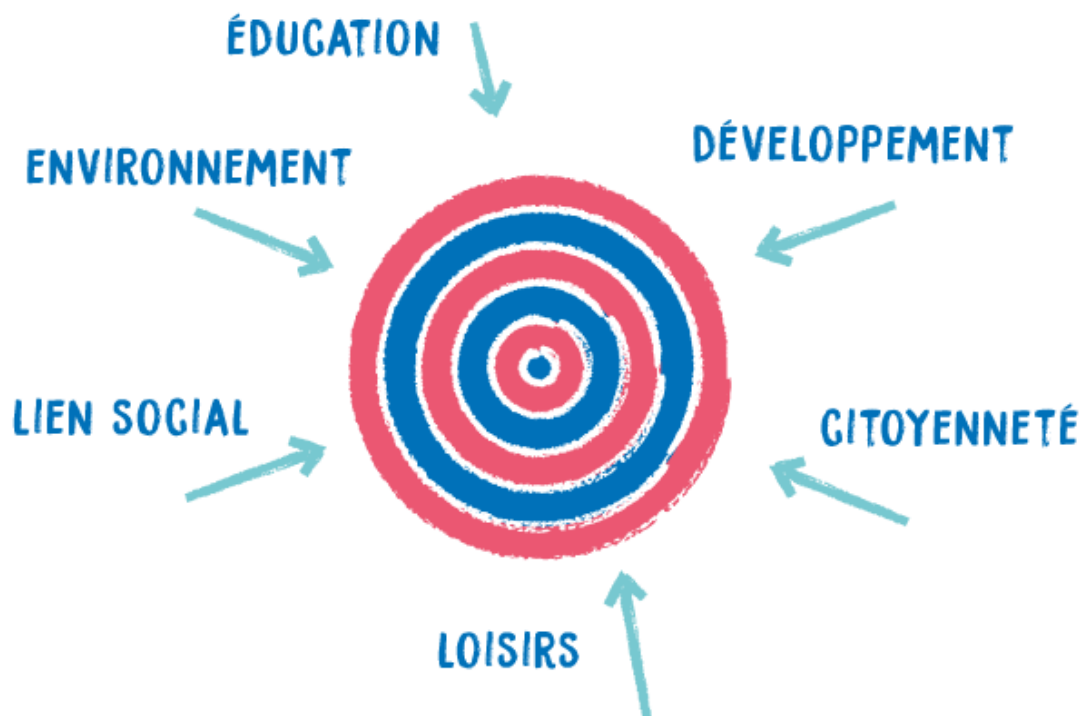
- 1 ère action : Pérenniser les activités et les ateliers proposées pendant le temps périscolaire par les équipes d'animation
- 2ème action : Favoriser la réflexion et les actions citoyennes des enfants et des jeunes en multipliant les partenariats
- 3ème action : Garantir la continuité éducative entre les différents
- co-éducateurs de l'enfant et du jeune
- 4ème action : Rendre accessible les activités à tous les enfants et tous les jeunes sans distinction

### 4.L'association

L'Ifac est une association d'éducation populaire, reconnue d'intérêt général, qui agit dans les domaines sociaux, éducatif et territorial. IFAC est une association loi 1901 à but non lucratif créée en 1975, elle s'organise en réseau national favorisant les échanges et les partenariats entre élus locaux, acteurs de la société civile et citoyens.

Ses activités s'articulent autour de trois grands métiers :

- La formation,
- L'animation,
- Le conseil auprès des acteurs de la vie locale.



**ifoc**

### UN PROJET ÉDUCATIF

<h4>SÉCURITÉ</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Garantir la sécurité physique, affective et morale de tous.</li><li>→ Sécuriser les lieux, les sites et les interventions</li><li>→ Fixer un cadre clair et structurant pour les stagiaires et les usagers.</li><li>→ Garantir la posture éducative et positive des équipes.</li><li>→ S'assurer de la qualité des contenus, de l'organisation et de la méthode.</li></ul>	<b>ET</b>	<h4>BIENVEILLANCE ET BIEN FAISANCE</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Être disponible et attentif.</li><li>→ Être congruent. Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit.</li><li>→ Mettre en place une culture du dialogue, du respect de la personne et de la compréhension de l'autre.</li><li>→ Associer en permanence écoute, exigence et bienveillance.</li><li>→ Garantir la primauté de l'intérêt général comme de la relation pédagogique et professionnelle.</li></ul>
<h4>COMPLÉMENTARITÉ</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Favoriser le travail collectif, en faisant intervenir des équipes pluridisciplinaires, composées de professionnels de terrain.</li><li>→ Travailler en complémentarité avec l'école et la communauté éducative.</li><li>→ S'appuyer sur le tissu associatif local et les partenaires en veillant à la cohérence territoriale.</li><li>→ Favoriser la mixité (sociale, intergénérationnelle, etc.).</li></ul>	<b>ET</b>	<h4>ACCOMPAGNEMENT</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Évaluer chaque étape de la formation et du projet.</li><li>→ Alterner théorie et pratique sur nos stages (pragmatisme, rationalité, mise en situation).</li><li>→ Accompagner chacun dans son parcours par la formation continue et une démarche de progrès.</li><li>→ Travailler en cohérence avec l'environnement, la communauté éducative et les acteurs locaux.</li></ul>
<h4>LIBRE ARBITRE</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Stimuler la découverte, la réflexion et la connaissance des différences.</li><li>→ Privilégier le dialogue, la concertation, le partage des idées</li><li>→ Interdire toute forme d'endoctrinement et de prosélytisme au sein de nos interventions.</li><li>→ Promouvoir les situations permettant d'expérimenter, d'évaluer et de progresser.</li></ul>	<b>ET</b>	<h4>INITIATIVES</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Favoriser la participation de tous aux activités, aux projets, à la vie locale.</li><li>→ Rendre chacun acteur de ses apprentissages et de son développement personnel.</li><li>→ Susciter l'émergence des projets et de la prise de position,</li><li>→ Encourager l'engagement.</li></ul>
<h4>CITOYENNETÉ</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Prôner les valeurs de la République et la laïcité.</li><li>→ S'interdire toute discrimination et toute prise de position politique ou religieuse, dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture, de pluralité.</li><li>→ Garantir l'égalité femmes-hommes.</li><li>→ Faciliter toute action valorisant la cohésion sociale, l'apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité</li></ul>	<b>ET</b>	<h4>RESPONSABILITÉ</h4> <ul style="list-style-type: none"><li>→ Rendre chacun responsable de ses actes, de ses moyens et de ses résultats.</li><li>→ Préparer à la prise de responsabilité, à l'exercice de ses devoirs et de ses obligations, à l'engagement.</li><li>→ Garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.</li></ul>

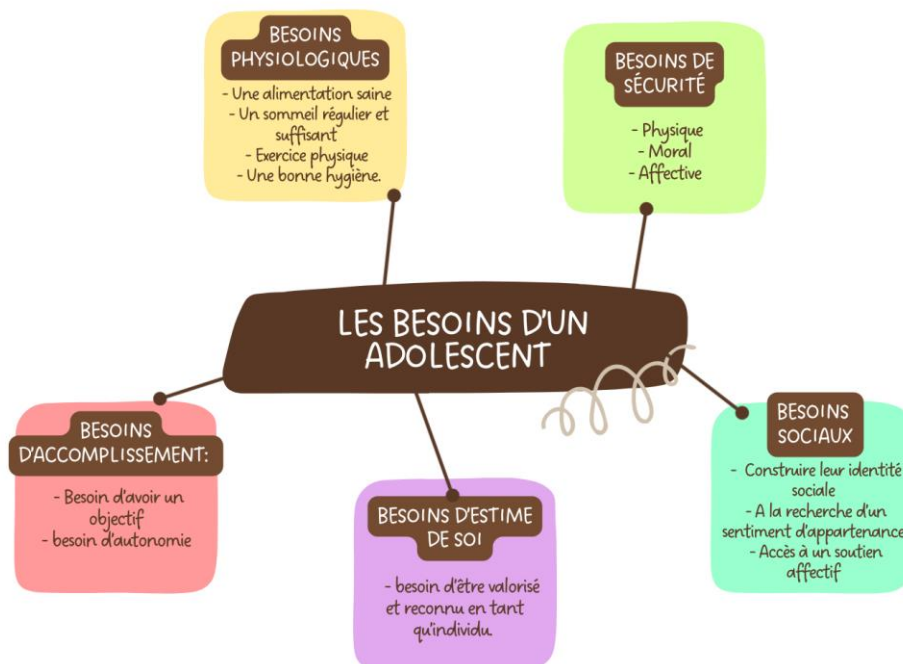
### II. PRESENTATION DE LA MDJ

La Mairie de Peyrolles-en-Provence porte une attention particulière à la prise en charge et à l'orientation de ses jeunes, ainsi, une structure spécialisée leur est dédiée. La Maison des Jeunes a ouvert début octobre 2016. Elle se compose d'un Accueil de Jeunes ainsi que d'un Espace Jeunes (accueil de loisirs). La Maison des Jeunes accueille les adolescents âgés de 11 à 17 ans scolarisés au collège et au lycée.

#### 1. Le public

La Maison des Jeunes peut accueillir 18 jeunes âgés de 12 à 17 ans scolarisés au collège et au lycée. Une dérogation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale nous autorise l'accueil de 7 jeunes âgés de 11 ans scolarisés au collège.

Ce public a des besoins complexes et variés (voir schéma). Notre rôle est d'apporter aux jeunes un cadre leur permettant de répondre à l'ensemble de leurs besoins et qui leur servira de tremplin pour leur future vie d'adultes.



### 2. Les moyens matériels

#### Lieu d'accueil :

Maison des Jeunes de Peyrolles-en-Provence, 149 bis rue aimé Bernard.

Le local est composé d'une cuisine ouverte, d'une grande salle, d'un bureau, des sanitaires.

#### Capacité d'accueil de la structure :

La MDJ a une capacité de 18 jeunes âgés de 12 à 17 ans. Une dérogation permet d'accueillir 8 jeunes âgés de 11 ans.

#### Locaux utilisables :

Le gymnase (à proximité du collège), l'Espace socio-culturel Frédéric Mistral, le DOJO.

#### Espaces extérieurs :

Les espaces verts à proximité du lac et des écoles ainsi que des terrains de tennis, stade et city-stade.

#### Matériel :

- 2 PC
- Une télévision
- Une switch
- Du matériel sportif varié
- Du matériel pour les activités manuelles
- Tables et chaises
- Canapés
- Réfrigérateur et micro-ondes
- Four électrique et matériel à pâtisserie
- Jeux de sociétés

### 2.La composition de l'équipe

#### L'équipe Pédagogique :

L'équipe pédagogique est composée d'un directeur et d'une animatrice, conformément à la législation en vigueur.

Le directeur est chargé d'accompagner les animateurs et animatrices dans une démarche de bienveillance et de respect des fonctions de l'animateur. Il veille également à la gestion et à la communication de la structure auprès des jeunes et des familles, garantit un accès équitable à celle-ci pour tous les jeunes, et assure le suivi administratif et comptable.

L'équipe d'animation est responsable du bien-être des jeunes, en assurant leur sécurité physique, morale et affective, tout en veillant au respect des locaux.

Afin d'assurer une cohérence entre la MDJ et les deux centres de loisirs (extra et périscolaire, maternelle et élémentaire), la responsable du site d'animation de Peyrolles, Madame Stéphanie Maltete, coordonne les actions enfance et jeunesse déléguées par la Mairie à l'IFAC. Elle est l'interlocutrice principale des parents. Dans son rôle de coordinatrice, elle prend connaissance des intentions de l'équipe d'animation et décide de leur validation.

#### Le personnel technique :

Le nettoyage des locaux est assuré par les agents d'entretien des services municipaux. Toutefois, le maintien de la propreté au quotidien relève également de la responsabilité de l'équipe d'animation de la MDJ.

### III.FONCTIONNEMENT DE LA MDJ

Les jeunes sont accueillis à la Maison des Jeunes dans la stricte limite des places disponibles définie par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (18 places).

En cas d'effectif réduit de l'équipe d'animation, l'accueil sera limité à 12 jeunes sur la structure.

#### 1.Les Horaires

La maison des jeunes est ouverte sur trois temps :

1 . Les mercredis.

La maison des jeunes est ouverte de midi à 18h.

Les horaires d'arrivée sont de midi à 14h et les horaires de départ sont de 16h à 18h. Lors de son arrivée et de son départ, le jeune doit inscrire ces horaires sur la feuille prévue à cet effet. Les mercredis, la venue des jeunes est libre, sans inscription.

Occasionnellement, lors d'une activité ou d'une sortie, un horaire précis et ou un changement d'horaire ainsi qu'une inscription peuvent être mis en place. Ces modifications seront partagées à l'avance pour permettre aux jeunes et aux familles de s'organiser.

Les repas ne sont pas fournis, cependant le nécessaire pour réchauffer ou manger est prévu sur place. Il sera donc possible de manger à la Maison des Jeunes.

En cas de retard ou de départ anticiper pour cause médicale exclusivement, le responsable de la structure devra être prévenu par message.

2 . L'accueil jeunes

Tous les vendredis, la MDJ est ouverte de 16h à 19h, exclusivement pour les jeunes de 14 à 17 ans.

Ce temps est dédié :

- À l'aide aux devoirs,
- À l'accompagnement de projets personnels ou professionnels,
- Ainsi qu'à un espace d'échanges et de loisirs.

Les jeunes sont libres d'entrer et de sortir pendant toute la durée d'ouverture.

Aucune inscription préalable n'est demandée. Toutefois, lors de sa première venue, chaque jeune devra remplir sur place une fiche d'informations.

À chaque arrivée et départ, il est obligatoire d'indiquer ses horaires sur la feuille prévue à cet effet.

### 3 . Les Vacances

Le dernier temps se déroule pendant les vacances, de 8h30 à 18h.

La Maison des Jeunes est ouverte pendant toutes les vacances, sauf pendant 2 semaines au mois d'août et pendant les vacances de Noël.

Pour participer aux vacances, une inscription est organisée au minimum 2 semaines à l'avance. Toutes ces inscriptions se font dans le groupe réservé aux parents sur WhatsApp.

Pour assurer une équité, les horaires d'ouverture et de fermeture des inscriptions seront partagés à l'avance. Un roulement est organisé pour l'accès aux sorties, ainsi chaque jeune a l'opportunité de profiter des sorties. Cependant, pour accéder aux sorties, une fréquentation régulière est demandée ; dans le cas contraire, le jeune pourra participer uniquement si des places restent disponibles.

Les journées sont découpées en deux parties :

- Matin (8h30-10h, 12h-14h)
- Après-midi (13h-14h, 16h-18h)

Le jeune a la possibilité de participer sur l'un des créneaux horaires ou les deux, selon les places disponibles.

Occasionnellement, lors d'une activité ou d'une sortie, un horaire précis ou un changement d'horaire peut être mis en place. Ces modifications seront partagées à l'avance pour permettre aux jeunes et aux familles de s'organiser.

Les repas ne sont pas fournis, cependant le nécessaire pour réchauffer ou manger est prévu sur place. Il sera donc possible de manger à la Maison des Jeunes.

En cas de retard, le responsable de la structure devra être prévenu.

### 2. Les séjours :

La Maison des Jeunes propose deux séjours chaque année : l'un durant les vacances d'hiver (février), l'autre pendant les grandes vacances d'été.

La participation à ces séjours est réservée en priorité aux jeunes investis régulièrement dans les activités de la MDJ. Pour garantir l'accès à tous, un roulement est organisé.

En cas de forte demande, une liste d'attente pourra être établie.

### 3. Communication :

La MDJ utilise deux outils de communication :

La Maison des Jeunes dispose de d'un groupe réservé aux parents et d'un groupe réservé aux jeunes. L'objectif est de partager efficacement toutes les informations concernant la MDJ et de diffuser le questionnaire d'inscription pour les vacances.

Le deuxième outil de communication est Instagram, où la Maison des Jeunes publie régulièrement des photos et des affiches, tout en respectant le droit à l'image de chacun.

### 4. Inscriptions à la Maison des Jeunes

Un dossier unique d'adhésion ainsi qu'une cotisation à hauteur de 30 euros sont obligatoires pour fréquenter la Maison des Jeunes. Dès validation, ce dossier est valable pour 12 mois.

Le dossier et le paiement sont à déposer et mettre à jour auprès du services enfance jeunesse de la Mairie de Peyrolles en Provence.

**L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'à la réception du dossier complet signé et remise du paiement.**

### Le dossier comprend :

- La fiche d'inscription avec une photo d'identité du jeune
- La fiche d'autorisations parentales
- La fiche sanitaire et la photocopie des vaccinations
- La dernière fiche d'avis d'imposition
- Pour les couples séparés ou divorcés, préciser le mode de garde adopté et qui est autorisé à récupérer le jeune et à quelles périodes. Joindre une copie de la décision de justice.
- Un certificat médical en cas de trouble de la santé ou handicap avec mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé

Cependant, chaque jeune peut participer à une journée d'essai. Pour cela, le jeune devra prévenir la Maison des Jeunes de sa venue au minimum 1 semaine à l'avance. De plus, il devra venir avec une feuille pour la journée d'essai, disponible de midi à 14h au collège de Peyrolles durant la ludothèque les mardis et jeudis, ou directement auprès de la Maison des Jeunes. Le document doit obligatoirement être rempli par le responsable légal du jeune.

### 5. Les tarifs

Lors de l'inscription, une adhésion annuelle obligatoire de 30 euros est demandée.

Toute activité organisée à l'extérieur de la structure fera l'objet d'une participation financière supplémentaire.

Ce tarif est fixé par délibération du Conseil Municipal en fonction du quotient fiscal.

Tableau tarif des sorties :

QF	Inférieur à 1200 €	Supérieur à 1200 €
Journée	4.00 €	5.00 €
½ journée	2.00 €	2.50 €

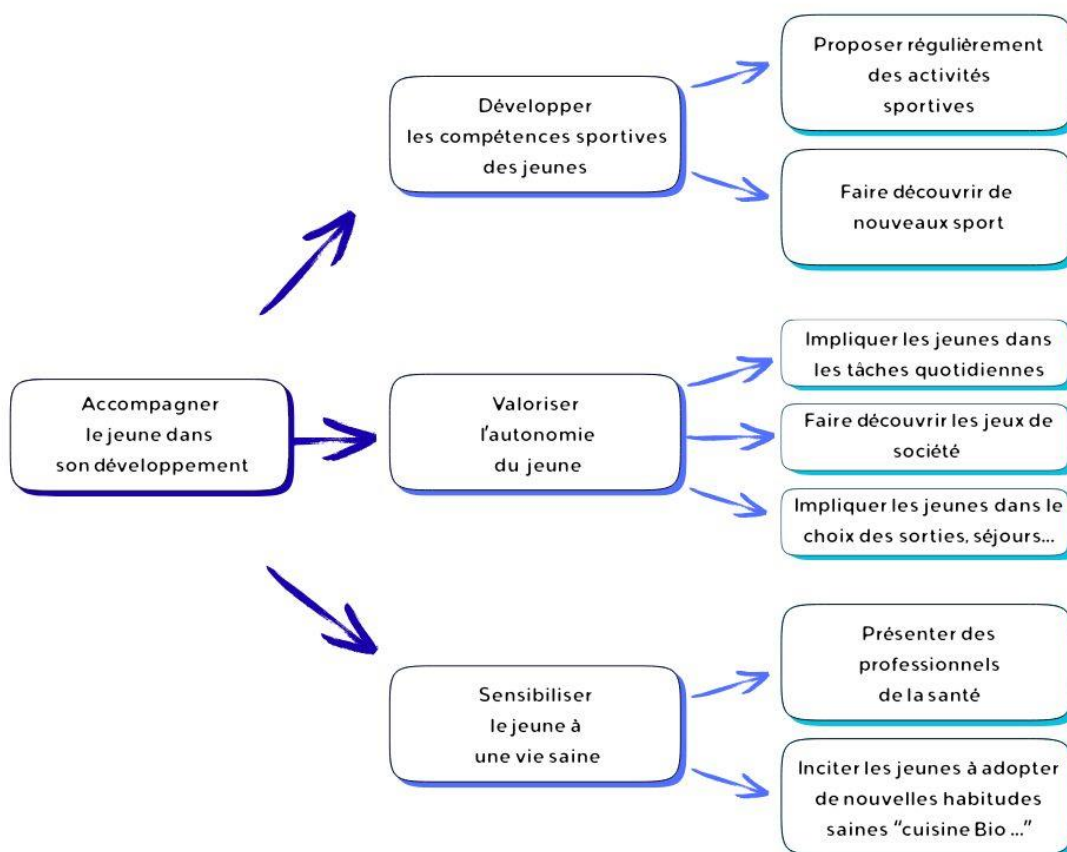
**Concernant les séjours :** Il n'y a pas de prise en charge par la Caisse d'Allocation Familiale. Une partie est prise en charge par la Mairie en fonction du revenu fiscal des responsable légaux

Les paiements peuvent être effectués en espèces, par paiement en ligne (Portail Familles), ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public auprès du service concerné à la mairie.

### IV. NOS INTENTIONS PEDAGOGIQUES

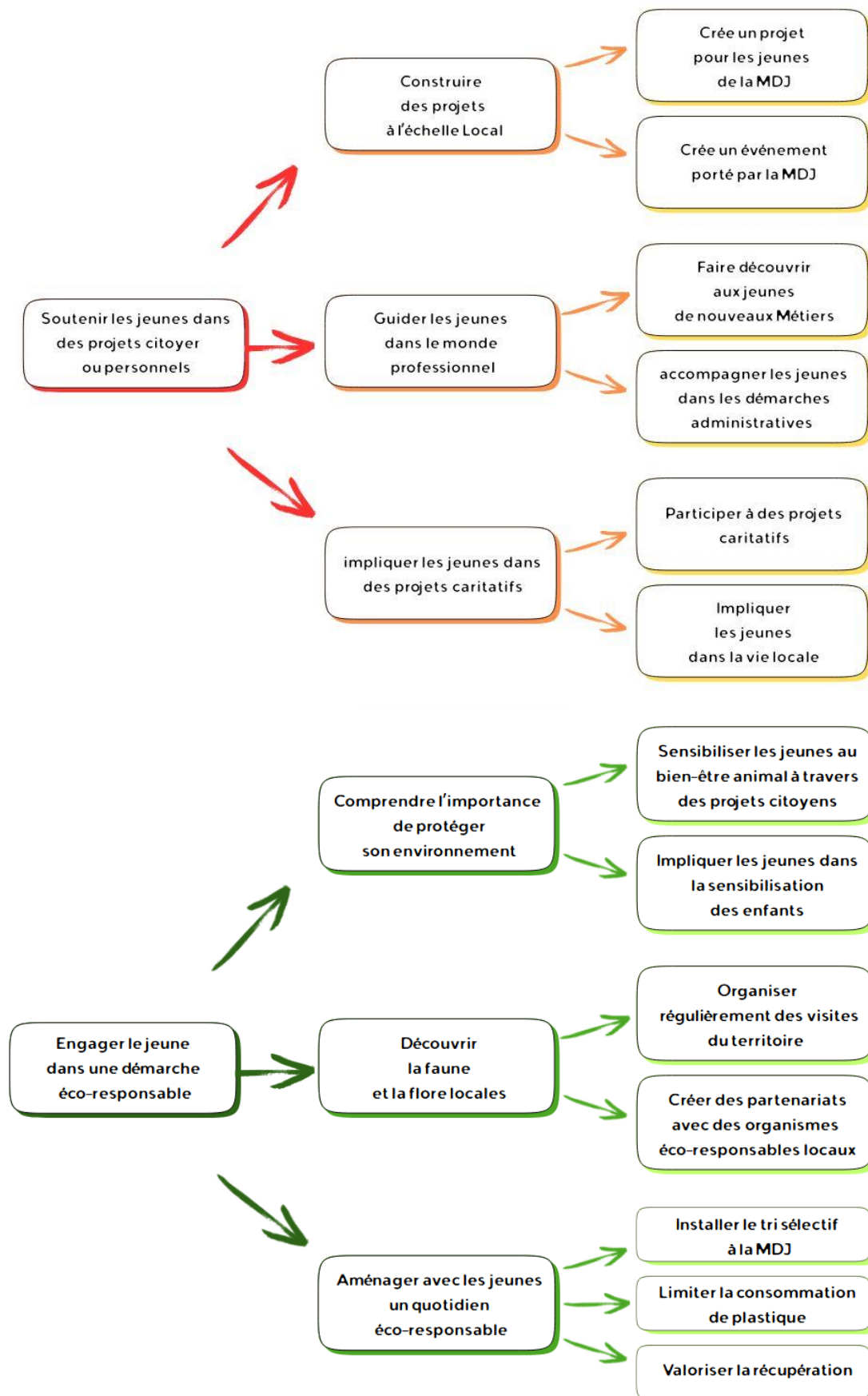
La Maison des jeunes a élaboré des objectifs pédagogiques en tenant compte du Projet Éducatif Territorial (PEDT) ainsi que des directives d'IFAC, tout en mettant en priorité les besoins et les attentes des jeunes. Ces objectifs visent à proposer des activités adaptées, stimulantes et formatrices, favorisant leur développement personnel, social et culturel

#### 1. Les objectifs :



# Projet pédagogique

## Maison des jeunes



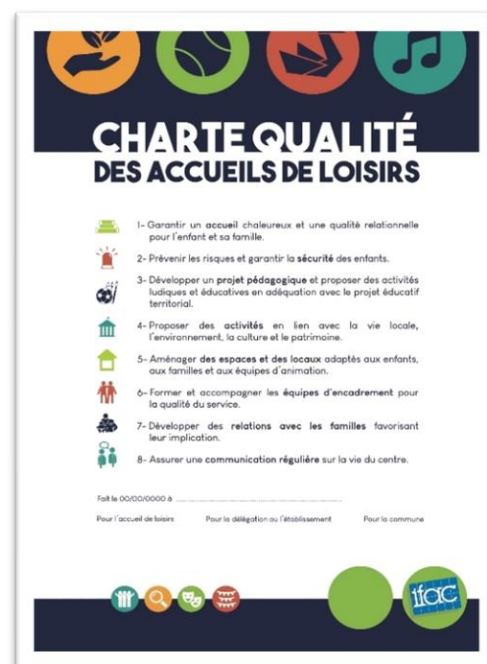
### 2.1. L'évaluation

S'agissant d'un accueil permanent, l'équipe d'animation travaille sur un projet pédagogique annuel. Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du projet, un rapport d'activité présentant le bilan quantitatif et qualitatif est rédigé tous les ans. Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif. Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées. Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions.

Pour évaluer nos objectifs pédagogiques, nous disposons de divers outils :

- Les réunions, les bilans : régulièrement, l'équipe d'animation se réunit pour un compte-rendu afin d'analyser les points positifs et ceux à améliorer et réajuster si nécessaires.
- Un questionnaire ou une fiche d'appréciation peuvent être proposés ponctuellement à chaque participant ou parent pour avoir leurs ressentis sur les accueils.
- L'équipe d'animation sera à l'écoute des jeunes tout au long des journées pour recueillir leurs pensées.
- La démarche qualité : Plan d'amélioration, outil de management permettant d'évaluer la qualité des prestations et se fixer des objectifs réalistes pour perfectionner la qualité du service (sur le plan de l'accueil, du public, sur la gestion des ressources humaines, sur la programmation d'activités et sur le projet pédagogique). La labellisation de la structure passe par une certification nationale qui permet d'apporter une reconnaissance officielle du travail effectuée par les équipes du terrain.

Les objectifs seront revus et adaptés selon les besoins, les constats de l'équipe, les remarques des jeunes et des familles. Ce projet pédagogique évoluera dans le temps au rythme de la vie du centre. Travaillé et accepté par tous, le projet servira de référence tout au long des actions.



### 3. L'accueil d'enfant a besoin(s) spécifique(s)

Ouvert à tous sans distinction, un jeune porteur de handicap ou atteint de trouble de la santé doit avoir accès aux activités. Sa particularité est prise en compte et peut demander des ajustements dans l'aménagement, dans l'attitude de l'adulte et nécessite une surveillance particulière ou des précautions à prendre.

La mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) ou un protocole d'accueil personnalisé (PAP) est **obligatoire**. Il est élaboré lors d'une réunion des parties (parents, jeune, équipe d'encadrement, gestionnaire, médecin).

L'équipe pédagogique doit s'assurer que l'accueil de chaque jeune se déroule dans les meilleures conditions, quelle que soit sa particularité. Elle devra donc faire preuve d'équité tout au long de l'année.

Accueil administratif et pédagogique des enfants avec un PAP ou un PAI

#### **La mise en place du protocole d'accueil :**

Une réunion d'information doit avoir lieu avant la mise en place du protocole.

Cette réunion a pour objectif d'accueillir le jeune dans les meilleures conditions possibles, en échangeant avec lui et sa famille. Elle permet également de prendre connaissance des responsabilités engagées ainsi que des différents paramètres qui devront être pris en compte par la suite.

Les points abordés durant la réunion :

- La recevabilité de la demande aux regards des possibilités locales (moyens humains, matériels...),
- La définition des besoins et particularités du jeune,
- La définition d'un contrat d'intégration précisant les moyens requis (matériel, technique et humain),
- La définition du rôle de chacun,
- La prise de conscience que l'accueil de loisirs reste un centre ouvert à tous
- Les capacités et limites pour répondre aux demandes et souhaits.

La maison des jeunes fera un retour de chaque journée et valorisera une communication active avec le jeune et la famille.

Concernant le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Il permet aux jeunes d'être accueillis par les différentes équipes en toute sécurité.

C'est un moyen de sécuriser son parcours journalier afin qu'il puisse profiter pleinement des différents temps. Il s'organise selon un procès défini par le médecin du jeune, la direction de l'ALSH et la famille concernée.

Il appartient au médecin d'expliquer clairement à tous les gestes, soins et/ou médicaments nécessaires d'assurer en cas d'urgence.

### Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) :

En cas d'évacuation (déclenchement de l'alarme incendie ou autre), les jeunes et l'équipe éducative ont pour consignes de quitter les locaux rapidement, dans le calme, et de se rassembler. En aucun cas les parents pourront récupérer leurs jeunes.

En cas de confinement, les jeunes et l'équipe éducative ont pour consignes de se rassembler, dans le calme. Les entrées doivent être sécurisées (porte, fenêtres et volets fermer voire renforcer si nécessaire). Nous préviendrons les services de secours et de sécurités et suivront les consignes indiquées par les autorités.

Le PPMS complet est affiché à l'entrée de la Maison des Jeunes.